



FLASH INFOS Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
<https://www.vrigne-meuse.com>



@vrignemeuse

Madame, Monsieur

*Janvier de givre année de fruits
Si février est chargé d'eau, le printemps n'en sera que plus beau !*

I Déneigement :

Le sel contenu dans les bacs disposés dans chaque rue est destiné aux chaussées et trottoirs, nullement pour le domaine privé !

En cas d'accident, la responsabilité de la commune peut être engagée en cas de manquement (non dégivrage ou absence de salage). Les particuliers, au même titre, peuvent être reconnus responsables pour la portion attenante à leur domicile. Notre collectivité dans ce genre de conflit se retournerait contre ceux qui puisent indûment dans les bacs pour détournement de bien public ! Que chacun agisse en conscience, à bon entendeur salut !

II Lutte contre les eaux de ruissellement :

Ce domaine, malgré le transfert de compétences des eaux pluviales à Ardenne Métropole au 1^{er} janvier 2020, reste dans la gestion communale. En conséquence, la gestion des inondations au point le plus bas de la rue de Verdun pour défaut d'évacuation sera de compétence intercommunale.

Aussi, la prochaine réunion de conseil aura à étudier les devis pour étude(s) présentés par deux sociétés. Les plans d'action ne pourront être validés qu'après réponse du cabinet d'étude retenu.

Considérant les sommes en jeu – env.5000€) pour frais d'étude qui sont au-delà de nos capacités actuelles, nous ne pourrions les engager qu'après le budget dont le vote est prévu fin mars, puis nous prioriserons les travaux à réaliser sachant que, comme dit précédemment, le transport des eaux pluviales ne nous incombera plus au 1^{er} janvier 2020.

III Centenaire :

Quelques exemplaires d'affiches peuvent être donnés à qui en souhaite. S'adresser en mairie aux jours et heures d'ouverture.

V Eco-gestion :

Le Mag'info d'Ardenne-Métropole est disponible en mairie et ne sera désormais plus distribué.
Il est également disponible sur le site : <http://www.ardenne-metropole.fr>

VI Cahier de doléances :

Selon les dernières instructions ils seront clos le 15 février 2019 inclus.



VII Secrétariat de mairie :

Rappel : Fermé du 1^{er} au 08 et du 18 au 25 février inclus.

Comment bien trier les TEXTILES ?

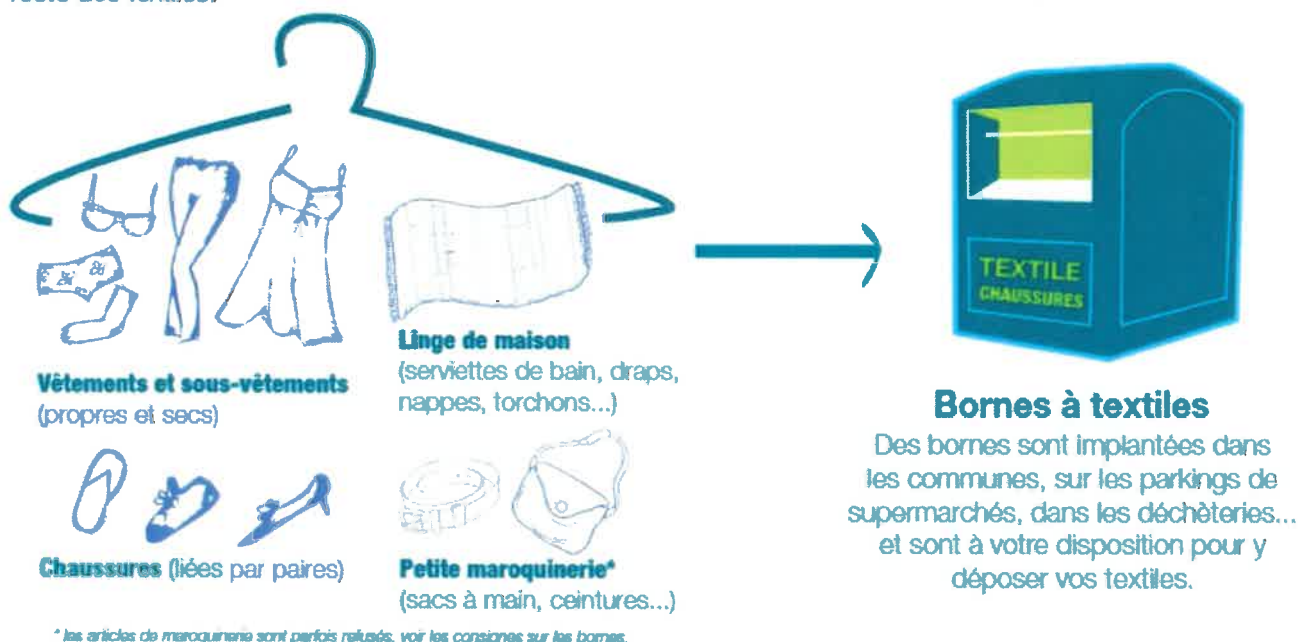
Avant de jeter vos textiles : vêtements, linge, chaussures, maroquinerie*, il y a plusieurs façons de prolonger leur durée de vie comme la customisation, la réparation, le réemploi, la vente ou le don...

Malheureusement, 10 kg/an/ardennais de textiles sont encore présents dans les ordures ménagères. Par ailleurs, des textiles sont également retrouvés en grandes quantités dans la collecte sélective, ce qui pose des soucis au centre de tri des Ardennes (surtri, moisissure, bourrage...).

Jetés dans les ordures ménagères ou dans la collecte sélective, ces textiles seront finalement enfouis...

► Quelles sont les consignes ?

Il suffit de mettre les textiles dans un sac bien fermé car même abîmés, ils sont acceptés. Attention de ne pas déposer d'articles mouillés ou humides qui risqueraient de moisir et de détériorer le reste des textiles.



Le logo d'Eco TLC garantit la traçabilité complète de ce que deviennent les articles confiés auprès des opérateurs conventionnés.

► Ce qu'ils deviennent

Une fois collectés, tous les textiles sont triés. Ceux en bon état sont revendus et les plus usés sont recyclés en chiffons d'essuyage, rembourrage, isolant, combustibles solides pour le chauffage...

Plus d'infos et liste des points d'apports les plus proches de chez vous lafibredutri.fr



UN DOUTE, UNE QUESTION ?

0800 29 83 55 (prix d'un appel local)

© VNI CDEA 2019 Crédits photos : VNI CDEA et Freepik

